

**CAZOMILDU**Date de révision 20.12.2017**RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélanges  
 Nom commercial : Mildicut  
 Code du produit : IKF-916  
 Type de produit : SC (Suspension Concentrée)

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Catégorie d'usage principal : Usage professionnel  
 Utilisation de la substance/mélange : Fongicide

**1.2.2. Utilisations déconseillées**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

M.CAZORLA, S.L.

C/ Aigueta, n° 4

17761 CABANES (Espagne)

Téléphone : +34 972 504443 Téléfax : +34 972 670734

Adresse e-mail : info@mcazorla.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, Rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX C.H.U. Pellegrin Tripode	Place Amélie Raba-Leon 33076 Bordeaux Cedex	+33 5 56 96 40 80	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE C.H.R.U.	5 Av. Oscar Lambret 59037 LILLE Cedex	0 800 59 59 59	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON	162 Av.Lacassagne Bâtiment A 4 <sup>ème</sup> étage 69424 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Sainte Marguerite	270 Blvd.de Ste.Marguerite 13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 Av.du Maréchal de Lattre- de-Tassigny 54035 NANCY Cedex	+33 3 83 22 50 50	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 Rue du Faubourg Saint- Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes C.H.R.U. Hôpital Pontchaillou, Pavillon Clemenceau	2 Rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09	+33 33 2 99 59 22 22	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG Hôpitaux universitaires	1 Place de l'Hôpital BP 246 67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan,Pavillon Louis Lareng	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse	+33 5 61 77 74 47	
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	

**RUBRIQUE 2 : Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Mélanges/Substances: SDS EU 2015: Selon le Règlement (UE) 2015/830 (Annexell de REACH)**

Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3 H412

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

**Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement (CLP) : -

### Mentions de danger (CLP) :

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

### Conseils de prudence (CLP) :

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P501 - Éliminer le contenu/récipient via une collecte organisée par un service de collecte spécifique.

### Phrases EUH :

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

### Phrases supplémentaires :

SP1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau.

Délai de réentrée en parcelles traitées : 6 h.

## 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 3 : Composition / informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2208 [CLP]
Disodium Phosphonate (Na <sub>2</sub> HPO <sub>3</sub> )	N° CAS 13708-85-5 (other registry numbers : 130184-07-5;16926-95-7) N°CE : 237-249-1	< 25%	Aquatic Chronic 3, H412
Methyl naphthalene sulfonic acid, polymer with formaldéhyde, sodium salt	N°CAS 81065-51-2	< 5	Eye Dam.1, H318
Cyazofamid	N°CAS 120116-88-3 N° Index 616-166-00-8	2,03	Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)

Texte complet des phrases H: voir section 16

## RUBRIQUE 4 : Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : ..... Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
.....

Premiers soins après contact avec la peau : ..... Laver la peau avec beaucoup d'eau.

Premiers soins après contact oculaire : ..... Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Premiers soins après ingestion : ..... Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie:

Dégagement possible de fumées toxiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant.  
Protection complète du corps.

## **RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.  
Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

## **RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :  
Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## **RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :	Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Équipement de protection individuelle :	Gants. Vêtements de protection. Lunettes de protection.
Protection des mains :	Gants de protection
Protection oculaire :	Lunettes de sécurité
Protection de la peau et du corps :	Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires :	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié



Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

## **RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques**

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique :	Liquide
Couleur :	brun clair.
Odeur :	inodore.
Seuil olfactif :	Aucune donnée disponible
pH :	8,8
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible

# CAZOMILDU

Date de révision 20.12.2017

Point de fusion :	Non applicable
Point de congélation :	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition :	Aucune donnée disponible
Point d'éclair :	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation :	Aucune donnée disponible
Température de décomposition :	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) :	Non applicable
Pression de vapeur :	Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C :	Aucune donnée disponible
Densité relative :	1,2
Masse volumique :	1220 - 1240 kg/m <sup>3</sup>
Solubilité :	Aucune donnée disponible
Log Pow :	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique :	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique :	0,02 Pa.s (20 °C)
Propriétés explosives :	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes :	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité :	Aucune donnée disponible

## 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

## RUBRIQUE 11 ; Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

<b>Cazomildu</b>	
DL50 orale rat	>2000 mg/kg
DL50 cutanée rat	>2440 mg/Kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	1.64 mg/l/4h
ATE CLP (vapeurs)	1.640 mg/l/4h
ATE CLP (poussières, brouillard)	1.640 mg/l/4h

<b>Cyazofamid (120116-88-3)</b>	
DL50 orale rat	>5000 mg/kg
DL50 cutanée rat	>2000 mg/Kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 5.5 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée :	Non classé
pH:	8,8
Lésions oculaires graves/ irritation oculaire :	Non classé
pH:	8,8
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales :	Non classé
Cancérogénicité :	Non classé
Toxicité pour la reproduction :	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique):	Non classé

**CAZOMILDU**Date de révision 20.12.2017

Toxicité spécifique pour certains organes cibles  
(exposition répétée): Non classé  
Danger par aspiration: Non classé

**RUBRIQUE 12 : Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Ecologie - général : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

<b>Cazomildu</b>	
CL50 poisson 1	>100 mg/l
CE50 Daphnie 1	21 mg/l
ErC50 (algues)	>100 mg/l
NOEC (aigu)	100 mg/l

<b>Cyazofamid (120116-88-3)</b>	
CL50 poisson 1	>0,107 mg/l
CE50 Daphnie 1	>0,107 mg/l
ErC50 (algues)	0,081 mg/l
NOEC Chronique poisson	0,09 mg/l (28 d)
NOEC chronique crustacé	0,011 (21 d)
NOEC chronique algues	0,023 (72 h)

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

<b>Cyazofamid (120116-88-3)</b>	
BCF poissons 1	286
Log pow	3,2 (24-25°C)

<b>Disodium Phosphonate (Na<sub>2</sub>HPO<sub>3</sub>) (13708-85-5 (other registry numbers: : 130184-07-5 ; 16926-95-7))</b>	
Log pow	< -4

**12.4. Mobilité dans le sol**

<b>Cyazofamid (120116-88-3)</b>	
Log Koc	3,13
Ecologie – sol	Produit s'adsorbant dans les sols

<b>Disodium Phosphonate (Na<sub>2</sub>HPO<sub>3</sub>) (13708-85-5 (other registry numbers: : 130184-07-5 ; 16926-95-7))</b>	
Log koc	952

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

<b>Composant</b>	
(81065-51-2)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

**12.6. Autres effets néfastes**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Législation régionale (déchets) : Waste instruction.  
Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/réceptacle conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

**RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport**

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

	<b>ADR</b>	<b>IMDG</b>	<b>IATA</b>	<b>ADN</b>	<b>RID</b>
<b>14.1 Numéro ONU</b>	Non applicable				
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Non applicable				
	Non applicable				
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	Non applicable				
	Non applicable				
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	Non applicable				

# CAZOMILDU

Date de révision 20.12.2017

<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Non applicable				
Pas d'informations supplémentaires disponibles					

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

### - Transport par voie terrestre

Non applicable

### - Transport maritime

Non applicable

### - Transport aérien

Non applicable

### - Transport par voie fluviale

Non applicable

### - Transport ferroviaire

Non applicable

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15 ; Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UENe contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

#### 15.1.2. Directives nationales

National regulation

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16 : Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

<b>Aquatic Acute 1</b>	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger Aigu, Catégorie 1
<b>Aquatic Chronic 1</b>	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, Catégorie 1
<b>Aquatic Chronic 3</b>	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, Catégorie 3
<b>Eye Dam.1</b>	Lésions oculaires graves / irritation oculaire, Catégorie 1
<b>H318</b>	Provoque de lésions oculaires graves
<b>H400</b>	Très toxique pour les organismes aquatiques
<b>H410</b>	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
<b>H412</b>	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
<b>EUH401</b>	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter des risques pour la santé humaine et l'environnement

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

<b>Aquatic Chronic 3</b>	H412	Méthode de calcul
--------------------------	------	-------------------

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.